



Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-2, L141-3 et R 142-3
du Code Rural et de la Pêche Maritime

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

XA 47 22 0018 01

Parcelles de terres

SAINTE-COLOMBE-DE-VILLENEUVE 6 ha 70 a 76 ca

'Doyen': D- 286- 287- 289- 1098 - 'Maisonneuve': C- 112 - 'Saint-jean': C- 121

Loué sur la totalité

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le **30/03/2022** : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, **prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 271, Rue de Péchabout - 47008 AGEN - Tel : 05 53 95 19 19** où des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - Les Coreix - 87430 Verneuil-Sur-Vienne), ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.saferna.fr/>.